



Master Droit pénal et sciences criminelles

Droit des successions et des libéralités (S2)

Responsable	Descriptions	Informations
Jean baptiste DONNIER jean-baptiste.donnier@univ-amu.fr	Code : DPRB11 Nature : Élément constitutif Domaines : Droit, Économie, Gestion, Sciences humaines et sociales	Composante : Faculté de Droit et de Science Politique

LANGUE(S) D'ENSEIGNEMENT

Français

CONTENU

Le droit des successions est une **branche du droit patrimonial de la famille**, composé également du droit des régimes matrimoniaux (étudié au semestre 1).

On appelle succession la transmission du patrimoine d'une personne décédée (le de cujus) à une ou plusieurs personnes, dénommées héritiers, qui continuent la personne du défunt (ils prennent immédiatement la place juridique de ce dernier). Il s'agit d'une manière d'acquérir la propriété d'où la présence des dispositions du droit successoral dans le Livre III du Code civil. Elle a néanmoins la particularité d'être une transmission à cause de mort – et non entre vifs – et, en principe, à titre universel – on acquiert un patrimoine, actif et passif – et non un ou plusieurs biens, à l'exception des légataires qui peuvent être gratifiés d'un élément de l'actif sans répondre du passif.

L'étude du droit des successions se partage ainsi entre les successions légales (ab intestat) et les successions volontaires (testamentaires).

Le droit des libéralités est le **droit des actes juridiques gratuits**, à savoir, principalement, le contrat de donation et le testament (acte juridique unilatéral). Son enseignement se partage entre l'étude des règles communes à toutes les libéralités et celle des règles spécifiques à chaque type de libéralité.

MODALITÉS D'ORGANISATION

Ce cours fait l'objet d'un enseignement magistral de 27 h. 30 et de TD obligatoires pour les étudiants du Master 1 Droit privé.

BIBLIOGRAPHIE, LECTURES RECOMMANDÉES

Matière fondamentale du droit civil, le droit des successions et des libéralités est étudié dans tous les ouvrages parus dans les éditions classiques : Dalloz, LexisNexis, LGDJ, PUF, etc.

PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRES

Aucun.

PRÉREQUIS RECOMMANDÉS

Une bonne maîtrise préalable de toutes les dimensions du droit civil antérieurement étudiées (famille, biens, contrats, sûretés...) est hautement souhaitable.

VOLUME HORAIRE

- Volume total: 28 heures
- Cours magistraux: 27.5 heures

CODES APOGÉE

- DPRB01A [ELP]

M3C

Aucune donnée M3C trouvée

POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Aller sur le site de l'offre de formation...](#)



Dernière modification le 02/10/2023